



Déclaration CGT-Culture au CHSCT-AC du 8 février 2021

Madame la présidente du CHSCT-AC,

Nous sommes dans l'obligation de commencer ce propos liminaire en faisant une alerte les sur risques psychosociaux liés à la conjonction de l'OAC et de la situation sanitaire qui se dégrade.

Une grande partie des agents et de la hiérarchie intermédiaire nous font en effet part d'un fort sentiment d'isolement lié à la situation pandémique, amplifié par le manque de suivi des agents dans le cadre de l'OAC. Ils déplorent l'absence de réunions d'équipe, le manque d'association sur les projets de service, une pression faite sur la mise à jour de leur fiche de poste, un manque de transparence et d'information ainsi que l'absence de formalisation de coopération intra et inter-services. Les périmètres mal définis des missions et le manque croissant de personnel génèrent une surcharge de travail de plus en plus difficile à gérer.

Face à cette désorganisation, nous vous demandons à nouveau de faire un point d'étape très rapidement sur la mise en place de l'OAC.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la ministre et vous-même vous êtes engagés, lors des réunions de la fin d'année dernière, à convoquer un CHSCT-AC spécial sur le suivi de l'OAC.

Nous demandons dans ce cadre qu'un bilan sur l'activité de la cellule d'écoute psychologique soit réalisé, accompagné d'un bilan de la MDP sur les alertes RPS et des remontées sur la tenue effective des réunions collectives des équipes.

De plus, nous avons appris que le contrat entre la Médecine de prévention et le cabinet privé avait été interrompu, et que 2 médecins ont été embauchés en CDD. Il est nécessaire que vous nous apportiez des précisions sur les contrats des médecins, la pérennité de ce service et son indispensable renforcement.

Concernant le matériel informatique, de nombreux agents attendent toujours la dotation en PC nomade après des demandes qui remontent parfois à plusieurs mois. Leur hiérarchie directe est dans l'incapacité de les informer sur d'éventuelles dates de livraison car elles-

mêmes n'a aucune information sur les critères de priorisation ni sur délais. Cette situation pénalise de plus en plus les agents qui sont empêchés dans leur travail, ou soumis à un mode dégradé, le tout pesant sur leurs conditions de travail, la réalisation de leurs missions et la crainte de reproches à long terme de la part de la hiérarchie sur la qualité du travail réalisé. Il est donc urgent que l'équipe en charge de la préparation des PC nomades soient renforcée dans les plus brefs délais.

Quant aux agents déjà équipés avec des PC ministériels, ils rencontrent de très nombreuses difficultés sur le travail à distance, et plus particulièrement sur les réunions de travail, en raison d'encombrement de la bande passante qui déconnectent de façon aléatoire les applications. Cela entraîne un frein réel et une appréhension quant à l'organisation du travail à distance et à son bon fonctionnement.

Madame la présidente, vous vous devez d'être exemplaire sur les conditions de travail des agents de l'administration centrale et vous assurer que vos collaborateurs et la totalité des dirigeants en font de même. Il en va de la santé des agents et de l'avenir des missions de l'administration centrale.

Paris, le 8 février 2021